

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2019

LUTTER HAINÉ INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 386

présenté par
Mme Avia

à l'amendement n° 282 (Rect) de M. Dunoyer

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.